

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six, le Dix Huit Septembre à Dix Neuf Heures dix, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs CARVALHO, RAJAONARIVELO, TISSIER, BEURDELEY, GUILBAU, TOMASI, Mme GOUBET, MM. LETOFFE, COSYNS, VAST, Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. POLLET, M. CANSELIET (représentant M. VERRIER), Mme FEDASZ, MM. TASSIN, CHRETIEN, FAURE, LEROY, M. PRUVOT (représentant M. HARRISSART), MM. GERARD, FLAMANT, SCHMIDT, LONGUET, BEHAEGEL, Mme BERTRAND, M. DAMIEN, Mme MOENS, MM. PETRAZ, ORRIERE, Mme KONATE-MARTIN, M. GOUPIL, Mme BEKHIEKH, MM. CARDON, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, Mme BOULEFROY (représentant M. BOUVIGNIES), MM. PILORGE, LEROY, DUBOIS.

Membre à titre consultatif : Mme BERLEUX.

ETAIENT EXCUSES :

MM. BIONNE, VENDITTI, SERVAIS.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GOUBET.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

Monsieur CARVALHO met à l'approbation du Conseil Communautaire le Procès-Verbal de la séance du 12 Juin 2006.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 12 Juin 2006.

➤ **Administration Générale - Finances**

◆ **Délibérations du Bureau Communautaire du 17 Juillet 2006**

Monsieur CARVALHO, Président expose que par délibération du 12 Juin 2006, le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire à l'effet de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le point d'informations touristiques et culturelles à CHIRY – OURSCAMP avec le cabinet OLSEM Architecture.

Lors de sa séance du 17 Juillet 2006, le Bureau Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer le marché avec le Cabinet OLSEM Architecture.

Monsieur le Président précise que ce marché a été signé avec le cabinet OLSEM Architecture pour un montant de 56 000 € HT.

◆ **SEMOISE – Information**

Monsieur CARVALHO président, rappelle que la SEMOISE assure la conduite d'opération de la desserte industrielle de RIBECOURT – DRESLINCOURT.


Monsieur Bruno CHARPENTIER, Directeur de la SEMOISE et Monsieur DOTTIN présentent les activités de l'entreprise.


◆ **Demandes de subventions**


Monsieur BEURDELEY, Vice-Président, délégué au Sports, Culture, Animation, Loisirs indique que la Commission et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable pour le versement de subventions aux demandes émises par :


- Le Poney Club de Mélicocq
- Natation sportive de Thourotte
- L'UNSS collège de Marly
- Le FSE collège de Thourotte
- La MJC Cambronne les Ribécourt
- L'Association pour la restauration de l'Abbaye d'Ourscamp


Invité à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer :


 Une subvention de 3 392 € aux activités sportives de haut niveau au Poney Club de MELICOCQ qui répond aux critères fixés par le Conseil Communautaire, pour la participation de cavaliers aux championnats de France équestre 2005 qui se sont déroulés du 2 au 10 juillet 2005 à LAMOTTE BEUVRON.

 Une subvention de 400 € aux activités sportives de haut niveau au Club de Natation Sportive de THOUROTTE qui répond aux critères fixés par le Conseil Communautaire, pour la participation de deux nageurs aux championnats de France Hiver des Maîtres qui se sont déroulés à DUNKERQUE.

 Une subvention de 1 200 € à l'association sportive UNSS du collège de Marly de RIBECOURT pour le fonctionnement de l'association qui permet à des élèves volontaires de pratiquer un ou plusieurs sports.

 Une subvention de 1 200 € à l'association Foyer socio - éducatif du collège Clotaire Baujoin de THOUROTTE pour le fonctionnement de l'association qui offre aux adhérents des activités enrichissantes et complémentaires à l'enseignement.

 Une subvention de 3 970 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de CAMBRONNE LES RIBECOURT pour le fonctionnement de l'association qui propose des activités récréatives, éducatives et culturelles à la population.

 Une subvention exceptionnelle de 1 300 € à l'Association pour la restauration de l'Abbaye d'Ourscamp pour l'édition d'un livre intitulé "Histoire de la manufacture des Velours d'Ourscamp au XIX^{ème} siècle". L'association offrira des ouvrages à la Communauté de Communes des Deux Vallées.

◆ **Prévention des risques technologiques : subvention**

Monsieur CARVALHO expose que par délibération en date du 10 Mai 2004, le Conseil Communautaire a décidé d'allouer une subvention de 100 000 euros à la SECO pour réaliser des travaux de sécurité de ses installations. Ces travaux ont permis de réduire le périmètre de protection contre les risques "SEVESO".

Par courrier du 7 juillet 2004, Monsieur le Sous – Préfet de Compiègne, dans le cadre du contrôle de légalité précisait que le décret d'application de la loi auquel se référait la décision du Conseil Communautaire n'étant pas encore publié et demandait, en conséquence, la suspension de l'application de cette décision.

Compte – tenu des lourds investissements réalisés par la SECO pour sécuriser son site au regard des zones urbanisées qui ont permis une réduction sensible des périmètres de protection, le Bureau Communautaire confirme son avis favorable d'attribution d'une subvention à la SECO et demande que cette subvention soit versée dans les meilleurs délais.

Monsieur TISSIER souligne que cette subvention ne servira pas à augmenter la production de la SECO mais à protéger l'environnement des riverains.

Invité à se prononcer par Monsieur CARVALHO, Président, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, vu les dispositions du traité de ROME **DECIDE** de verser dans les meilleurs délais la subvention de 100 000 € à la SECO pour réaliser des travaux de sécurité de ses installations. **PRECISE** que cette subvention n'est pas destinée à l'amélioration de l'outil de production.

◆ **Vente des logements de pompiers**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que par délibération du 26 février 2006, le Conseil Communautaire a décidé d'aliéner la propriété sise rue Edouard Meunier cadastrée section AE, numéro 181 d'une superficie de 2 650 m² et accepté la proposition de prix de l'OPAC de 1 million d'euros. Cette proposition est soumise à la levée de conditions définies dans une promesse de vente à intervenir entre la Communauté de Communes et l'OPAC.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de la promesse de vente et ultérieurement de l'acte notarié.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la promesse de vente puis l'acte notarié avec l'OPAC pour l'aliénation de l'ensemble immobilier sis rue Edouard Meunier cadastré section AE, numéro 181 d'une superficie de 2 650 m² et tous documents s'y rapportant.

➤ **Habitat**

◆ ***Etude transport***

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'un représentant du Bureau d'études MTI Conseil devait présenter ce soir les possibilités les plus adaptées pour mettre en œuvre ce service de transport à la demande sur le territoire.

Le Bureau d'études absent, Monsieur le Président propose à l'assemblée de reporter cette question à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du mois d'octobre 2006.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Président.

➤ **Développement Economique**

◆ ***Programmation 2006***

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au développement économique et l'aménagement de l'espace expose que par délibération du 12 décembre 2005 et du 12 juin 2006, le Conseil Communautaire a approuvé la programmation 2006 des opérations pour lesquelles les aides financières de la Région et de l'Europe sont sollicitées. Les plannings de financement ont été établis sur la base des taux d'intervention des partenaires financiers retenus au cours des années précédentes.

Par courrier du 25 juillet, les services du Conseil régional précisent que la programmation 2006 ne peut être ainsi validée. Les territoires n'étant pas regroupés en Pays, la participation financière minimale des maîtres d'ouvrage doit être de 30% ; cette règle s'appliquant également aux projets cofinancés par l'Europe.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la programmation modifiée.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** la programmation ainsi modifiée.

➤ **Environnement – déchets ménagers**

◆ **Avenant au marché de collecte sélective**

Monsieur TISSIER, Vice-Président délégué aux déchets ménagers – dératization expose que des difficultés surviennent très régulièrement à l'occasion de la collecte des objets encombrants sur le territoire de la Communauté de Communes.

Afin de pallier à de nouvelles difficultés, il apparaît nécessaire de préciser dans le marché de collecte sélective du 2 mars 2005 avec la Société FLANDRIN, par voie d'avenant, la nature contractuelle des objets encombrants en se référant à la définition légale.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE**, Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec la Société FLANDRIN.

◆ **Avenant au marché d'enfouissement**

Monsieur TISSIER, Vice-Président délégué aux déchets ménagers – dératization expose que la Communauté de Communes a conclu, en décembre 2003, un contrat de rotation des bennes, transport et traitement des déchets collectés en déchetterie avec la société GURDEBEKE.

S'agissant du traitement des gravats, le Conseil Communautaire a décidé de passer avec la société ANTROPE, une convention pour leur traitement et leur valorisation ; leur traitement continuant d'être assuré par la société GURDEBEKE.

Ce changement entraîne une moins value d'environ 11% sur le montant annuel du marché. Il convient donc de modifier par avenant certaines dispositions du Cahier des Clauses Particulières de ce marché.

La signature de cet avenant a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 12 juin 2006 avant avis de la Commission d'appel d'offre ; c'est pourquoi il est nécessaire de confirmer cette décision.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 août 2006 et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Monsieur CARVALHO indique qu'il faut limiter les dépôts de gravats au centre d'enfouissement.

Monsieur TISSIER précise que la dernière caractérisation de la collecte sélective traduit une nette amélioration du tri.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE**, Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec la Société GURDEBEKE.

➤ Questions diverses

Monsieur CARVALHO précise que la cérémonie des vœux 2007 de la Communauté de Communes aura lieu à la salle du Mariquy de CAMBRONNE LES RIBECOURT le vendredi 26 Janvier. Les communes suivantes font également connaître leur date :

- THOUROTTE 5 Janvier 2007
- RIBECOURT 12 Janvier 2007
- LONGUEIL ANNEL 19 Janvier 2007
- CHEVINCOURT 20 Janvier 2007
- MACHEMONT 12 Janvier 2007